

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>o</sup>, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RECLAMES — ..... 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemins de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à CAHORS		Départs de CAHORS		Arrivées à													
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	5 h. » soir.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	1 » 00 » soir.	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
2 » 41 » soir.	7 » 39 » »	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	2 » 41 » soir.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	7 h. 10 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.
10 h 21 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	4 » 18 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »	9 h. 15 <sup>m</sup> matin.	9 » 41 » »	—	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 <sup>m</sup> soir.

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. » matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 13 Novembre.

Les journaux de Paris nous arrivent avec des articles qui prouvent que les idées d'union gagnent du terrain dans les diverses nuances républicaines.

Le *Soleil*, qui est bien placé pour observer, ce qui se passe et qui juge le langage des partis avec indépendance, pense que, dans l'état présent des opinions, « l'idée de subdiviser les gauches en conservateurs et en progressistes ou en Tories et Wighs, est chimérique. Il faut attendre, dit-il, pour un nouveau classement des partis, plus méthodique et plus rationnel, de nouvelles élections générales. »

Le *Journal des Débats* publie, sur le même sujet, un article très-remarquable dont nous citons quelques extraits :

Le parti conservateur, grâce à la dispersion de ces membres, n'a pas la majorité parlementaire. Le malheur est que les progressistes ne l'ont pas davantage, et voilà pourquoi nous sommes, les uns et les autres, condamnés à l'union jusqu'à ce que le mouvement politique se soit nettement prononcé vers la droite ou vers la gauche.

Le parti progressiste, ou du moins ses chefs les plus intelligents, ne souhaitent pas que la séparation, qui doit livrer chacun de nous à ses destinées particulières, se produise trop tôt. Ils ont raison. Ils montrent par là qu'ils jugent exactement l'état moral de leur parti, et l'effet qu'ils produisent eux-mêmes sur l'imagination du pays. Les progressistes ne sont pas encore façonnés à l'exercice du gouvernement, et le pays ne s'est pas fait non plus à l'idée de le voir exercer à eux tout seuls.

On a raconté notre histoire; nous pourrions raconter à notre tour celle des progressistes, et cette histoire disciplinerait en grande partie les hommes actuels, en imputant à leurs origines et aux fatalités qui en déconcentrent les habitudes dont ils ont tant de peine à se débarrasser. Le parti progressiste s'appelait autrefois le parti révolutionnaire. Il voulait, non pas l'amélioration, mais le renversement de ce qui existait. Il se composait d'éléments divers, entre lesquels l'élément républicain servait de lien. Aujourd'hui qu'empires et monarchies se sont effondrés dans l'abîme pour faire place à la république, les républicains de la veille sont bien obligés de devenir, en quelque mesure, conservateurs : ils voulaient jadis détruire, ils veulent maintenant conserver le principe de nos institutions. On peut donc espérer qu'ils se dégageront peu à peu de tout alliage avec les factions révolutionnaires et qu'ils acquerront le tempérament d'un parti vraiment politique.

Jusqu'à quel point ce travail de transformation latente s'est-il déjà opéré chez eux? Il est difficile de le dire. Peut-être cette réforme intérieure est-elle moins avancée que nous ne l'avions estimé d'abord, et les événements de ces dernières semaines tendraient à le faire croire.

On a vu en effet que si les progressistes ne veulent pas se séparer de nous, ils ne veulent pas davantage se séparer des démagogues. Ceux-ci les injurient violemment tous les matins et déclarent l'alliance rompue; les progressistes n'entendent rien, ne veulent rien entendre, à la manière de ce courtisan qui disait avec bonne humeur : Ne se broille pas avec moi qui veut ! Ils font des concessions aux démagogues; ils réclament, par exemple, l'amnistie totale. Rien n'était plus propre à émouvoir l'opinion et à l'indisposer à leur égard.

Fidèle à ses habitudes invétérées, le parti progressiste qui n'a plus de trône à renverser veut du moins remanier à la fois toutes les institutions du passé. Où commence son programme et où finit-il? Il est aussi difficile de le savoir que de savoir où il commence et où il finit lui-même. Après avoir réformé l'armée, reformera-t-il la magistrature? Après la magistrature, l'Église, et ainsi de suite à

l'infini? Comment ces réformes se feront-elles? Mille questions qui restent sans réponse. Nous avons, Dieu merci ! commencé assez de choses depuis le mois de janvier dernier, et nous n'avons rien terminé. Achéons d'abord ce que nous avons commencé avant d'aborder de nouveaux problèmes.

C'est parce qu'il ne sait pas marcher de ce pas mesuré, lent mais sûr, que le parti progressiste ne peut pas encore marcher seul. Il n'est pas mûr pour le gouvernement, puisqu'il y apporte les méthodes révolutionnaires. Ce qu'il offre au pays, et il l'avoue lui-même, c'est « l'inconnu », et ce que le pays ressent c'est la crainte de « l'inconnu ». *Initium sapientie*, dirons-nous.

Un discours important, attendu avec une certaine impatience, a été prononcé, au banquet annuel du lord-maire de Londres, par lord Beaconsfield, premier ministre de la Reine.

Les passages les plus applaudis ont été l'annonce de la reprise des affaires, les épigrammes contre les Irlandais, l'éloge sur l'assassinat de l'ambassadeur Cavnagari et la devise latine : *Imperium et libertas*. Mais le panégyrique de lord Litton, vice-roi de l'Inde, a paru exagéré et a été reçu froidement.

Tous les journaux insistent sur la grande portée du langage relatif au danger qui naitrait pour la paix européenne, si l'Angleterre pratiquait la politique insulaire et non la doctrine d'intervention.

C'est là le point important du discours, et il ne passera point inaperçu en Europe. Les uns y verront un avertissement à la Russie de moins s'occuper de Constantinople. Les autres croiront que M. de Bismarck ne sera pas charmé de voir l'Angleterre disposée à découvrir les pensées secrètes des gouvernements, pour en combattre la réalisation.

M. Gambetta a eu une longue entrevue avec M. le président de la République. Dans une conversation qui n'a pas duré moins d'une heure, les deux présidents se sont entretenus des diverses questions de politique intérieure et extérieure à l'ordre du jour. Ils se sont trouvés, assure-t-on, dans un complet accord sur toutes ces questions.

Nous sommes heureux de donner cette nouvelle, qui était sinon prévue, du moins indiquée, dans l'article que nous avons publié avant-hier.

## REVUE DES JOURNAUX

### Temps.

Les désastres causés dans une partie de l'Espagne par le fléau de l'inondation ont immédiatement provoqué en France d'universels témoignages de sympathie en faveur d'une nation si douloureusement éprouvée. Sans acception de parti ni d'opinions, il n'y a eu partout qu'une pensée : secourir les malheureux inondés.

Cet empressement que la France a mis à soulager de grandes infortunes est dû, non-seulement à un naturel sentiment d'humanité, mais aussi à la pensée de ne laisser subsister aucun doute sur les liens d'amitié qui unissent la France et l'Espagne.

Depuis le commencement de ce siècle, des intérêts dynastiques ont pu, à diverses reprises, amener entre les gouvernements des deux pays des refroidissements ou même des conflits. La politique coupable de Napoléon I<sup>er</sup>; l'interven-

tion armée de la monarchie bourbonnienne dans les affaires d'Espagne; les fautes du second empire, et plus récemment encore l'attitude indécise des ministères du 24 mai et du 16 mai relativement à don Carlos, ont été pour l'Espagne des raisons de mettre en doute les sentiments de la France à son égard. Cependant tous les hommes clairvoyants de l'autre côté des Pyrénées ont compris que la nation française n'a jamais été complice de l'imprévoyance politique des gouvernements.

Et pourquoi, en effet, la France, dégagée de toute préoccupation dynastique, eût-elle nourri la moindre pensée d'hostilité contre l'Espagne et le moindre désir d'intervenir dans ses affaires intérieures? Quel est l'intérêt français qui soit en opposition avec un intérêt espagnol? Sur quel terrain un conflit pourrait-il s'élever entre les deux peuples? Que peut craindre de nous l'Espagne et que pouvons-nous craindre d'elle? Entre les deux nations nous voyons de nombreuses affinités, et nous n'apercevons, au point de vue des intérêts politiques et commerciaux, aucune raison possible de dissentiment. Les bons rapports des deux pays résultent de la nature même des choses, de leur situation géographique, de la délimitation si tranchée de leurs frontières, de la communauté de races, de la nécessité des échanges commerciaux : il suffit donc que la France soit maîtresse d'elle-même, qu'elle ne puisse pas être jetée, malgré elle, dans une politique aventureuse et contraire à tout intérêt national, pour que l'Espagne ne puisse garder contre nous aucun sentiment de méfiance.

C'est ce dont se rendent parfaitement compte le peuple et le gouvernement espagnols. Aussi ne sommes-nous nullement surpris de la chaleur avec laquelle l'Espagne, par la voie de ses journaux et de ses députés, nous témoigne sa reconnaissance des efforts que nous faisons pour venir en aide aux infortunés que le fléau a laissés sans asile et sans pain. Elle voit dans ces efforts l'assurance des sentiments de sympathie que le peuple français a toujours eus, quelque fois malgré ses gouvernements, pour un peuple voisin qui lui est uni par tant de liens, et à cet égard elle ne se trompe pas.

Nous avons souvent demandé qu'en France, comme en Suisse et en Amérique, les instituteurs et les institutrices fussent convoqués de grandes réunions. Nous avons souvent émis le vœu que les congrès de l'enseignement primaire devinssent une de nos institutions nationales. Ce vœu a été réalisé dans quelques départements; il sera bientôt accompli, nous l'espérons, dans la France entière.

Il y a quelques jours, à Boulogne-sur-Mer, sous la présidence du recteur, en présence du préfet, de l'inspecteur d'Académie et de toutes les autorités départementales, 700 instituteurs et 150 institutrices assistaient à une grande fête, donnée en l'honneur de la rentrée des écoles, et à une conférence pédagogique faite par l'inspecteur d'Académie. Cette fête n'était pas une distraction gracieusement offerte aux instituteurs et aux institutrices. Elle était un hommage rendu par le gouvernement de la République à ces membres si modestes et si méritants du corps enseignant.

Nous n'avons pas seulement à signaler les réunions départementales, comme celle qui vient d'avoir lieu dans le Pas-de-Calais, ou comme celle qui, au mois d'août dernier, dans le département d'Eure-et-Loir, grâce à un crédit de 6,000 francs voté par le conseil général, a permis à 200 instituteurs et 30 institutrices de suivre pendant six jours des conférences pédagogiques. A côté de ces grandes assises départementales de l'enseignement, des réunions moins nombreuses, mais non moins utiles, moins solennelles et plus fréquentes, sont régulièrement organisées et fonctionnent périodiquement dans presque toute la France. Nous parlons des conférences cantonales dans lesquelles les instituteurs discutent chaque mois des sujets déterminés, donnent lecture de leurs travaux, et parfois sont appelés à voter sur des questions qui intéressent

l'enseignement. Les procès-verbaux de ces conférences établissent que l'instituteur, timide au début, craignant encore les petites tyrannies locales dont il a si longtemps souffert, s'enhardit peu à peu et finit par exprimer ses opinions avec la plus entière indépendance.

Pour se rendre compte de l'importance des conférences pédagogiques, des progrès qu'elles peuvent réaliser dans un seul département, il suffit de citer un fait qui est mentionné dans un document officiel. Résumant les travaux des conférences cantonales du Pas-de-Calais, M. l'inspecteur d'Académie d'Arras compte plus de cinquante mémoires sur des sujets très-importants qui ont été lus et discutés, en une année, dans ces conférences. Ces mémoires sont l'œuvre des instituteurs. Parmi les sujets qu'ils traitent, nous trouvons : l'organisation de l'enseignement primaire supérieur en France, les rapports de l'instituteur avec les parents, l'enseignement du calcul aux jeunes enfants, un cours élémentaire d'hygiène, une méthode rationnelle de composition française. Toutes les questions pédagogiques sont successivement abordées, et les instituteurs sont appelés à voter sur certaines questions relatives à leur situation personnelle qui peuvent être bientôt discutées au Parlement. C'est ainsi que les instituteurs du Pas-de-Calais, appelés à voter sur l'obligation qui leur serait imposée de subir la loi du recrutement, se sont divisés en nombre égal de partisans et d'adversaires de cette obligation. Ils ont été presque unanimes pour demander que l'instituteur cessât d'être cleric laïque et pour désirer qu'il continuât à être chargé du greffe de la mairie dans les communes ayant une population inférieure à 1,500 habitants.

### France.

Il y a plus de deux ans que, sur un remarquable rapport de M. de Freycinet, le Sénat a voté un projet de loi relatif à l'administration de l'armée qui a été aussitôt porté à la Chambre des députés. Une commission a été nommée, et depuis cette époque rien ne se fait, aucune solution n'est donnée à une question qui présente une importance considérable, au point de vue de l'organisation et de la force de notre armée.

Deux systèmes opposés, nettement hostiles, sont en présence. Les uns — et c'était là l'opinion du Sénat — veulent que l'administration de l'armée soit, en toute chose, sous les ordres directs, absolus du commandement.

Les autres — et d'après ce que l'on assure, ce serait là l'opinion qui prévaudrait au sein de la commission de la Chambre des députés — veulent que l'administration soit indépendante du commandement. Suivant l'opinion consacrée, les deux pouvoirs seraient parallèles.

Nous croyons que des deux côtés on se trompe également, et que l'impossibilité d'arriver à une solution, provient justement de ce que l'on est trop absolu.

### Français.

« Nous faisons nos écoles; faites les vôtres. Nous payons nos maîtres; payez les vôtres de votre bourse. Nul ne s'y oppose; mais ne venez pas nous demander notre argent pour vous en servir contre nous. »

Quand le *National* résume ainsi, fort exactement d'ailleurs, l'argumentation de M. Hérod, et que dans son enthousiasme approbateur, il ajoute ensuite : « Là est le fond de la question, tout le reste n'est que chicanes sans portée; » comment ne se rend-il pas compte qu'il condamne précisément le conseil municipal et donne raison aux catholiques? Les « laïciseurs » n'ont pas le droit de dire : « Nous payons nos maîtres, » puisqu'ils les payent avec le budget, c'est-à-dire en grande partie avec notre bourse.

C'est, au contraire, les catholiques qui peuvent leur dire : « Nous payons nos maîtres; payez les vôtres de votre bourse; mais ne venez pas nous demander notre argent pour vous en servir contre nous. »

Or, comme l'a dit aussi le National, « là est le fond de la question ; tout le reste n'est que chicanes sans portée. »

INFORMATIONS

On lit dans la France :

Nous avons tout lieu de croire exact le bruit qui attribue à M. Jules Simon l'intention formelle de déposer, dès les premiers jours de la session, le rapport sur la loi de l'enseignement. Il est également exact que la commission sera convoquée par lui aussitôt l'ouverture de la session.

Quant à la mise à l'ordre du jour de la discussion du rapport, c'est une autre question. Nos derniers renseignements nous permettent de dire que, de la part du gouvernement, on n'insistera pas pour la discussion immédiate. Le ministre de l'instruction publique verrait plus d'avantage à obtenir le vote rapide de la loi sur le conseil supérieur. Dans les circonstances actuelles, cette loi fait grand défaut, tandis que la loi sur l'enseignement même votée en décembre, ne pourra recevoir son application avant dix mois, les études scolaires étant commencées.

Le Sénat, pense-t-on, donnera sur ce point, raison au gouvernement, et, très probablement, la discussion de l'article 7 n'aura pas lieu pendant la session de novembre-décembre.

Les nouvelles de la santé de M. de Bismarck sont toujours assez graves.

Le conseil général de la Seine ne renouvelera probablement pas le vœu en faveur de l'amnistie. Les radicaux reculent devant une seconde annulation. Mais que vont dire les purs de cette reculade du conseil ?

Des poursuites vont être intentées, sur la demande de l'autorité militaire, contre la Gazette du Midi et l'Univers, qui ont publié, il y a quelques jours, des nouvelles fausses de nature à troubler l'ordre public.

Pie IX a demandé dans son testament à être enseveli dans l'église de Saint-Laurent-hors-les-Murs, au dessous de la petite arcade qui est sous le gril, c'est-à-dire la pierre tachée du sang du martyr.

Son tombeau ne devra pas coûter plus de 400 écus.

Le corps de Pie IX est toujours à Saint-Pierre, selon l'usage et n'en sera retiré que pour être remplacé par le corps du Pape actuel. Mais le futur tombeau de Pie IX n'en est pas moins visité par les fidèles, et ces fidèles écrivent au crayon, sur les murs des environs, des prières parfois touchantes, souvent comiques.

En voici une que cite l'Italie, elle est écrite en français :

« Bienheureux Pie IX, priez pour moi et toute

la famille, et la France et la Bretagne ; obtenez-moi de la Très Sainte Trinité la grâce que je sollicite de vous, de gagner à la loterie pour rembourser tout ce que je dois à mon prochain... Si vous me faites cette grâce, ô grand Pontife ! je fais vœu de placer dans cette basilique comme éternelle mémoire un cadre où sera brodée en lettres d'or la grâce que vous m'aurez accordée. »

Une dépêche de Saint-Petersbourg assure de bonne source, que pendant la correspondance échangée récemment entre le czar et l'empereur Guillaume, ce dernier a écrit une lettre particulière et spéciale au czar lui assurant qu'il ne songeait pas à déclarer la guerre à la Russie et invitant le czar à lui rendre visite à Berlin, lorsqu'il se rendra à Cannes.

Le czar a répondu qu'il ne pouvait venir lui-même et que le czarevitch irait à sa place.

Voici quelle sera l'attitude que prendra le gouvernement, lorsque sera déposée la proposition d'amnistie sur le bureau de la Chambre.

L'un des membres du cabinet déclarera que l'opinion du gouvernement n'a pas varié depuis six mois, et priera la chambre de vouloir bien appuyer cette déclaration de son vote quand les conclusions du rapport seront discutées.

M. Delahaye, juge d'instruction, vient de donner sa démission. Voici dans quelles circonstances : M. Delahaye était chargé de l'instruction d'une affaire ayant un caractère politique. Le chef du parquet intervint pour conseiller une ordonnance de non-lieu ; M. Delahaye conclut cependant à des poursuites. Le dossier fut renvoyé au parquet, puis à la chancellerie et, pendant plusieurs mois, M. Delahaye le réclama en vain, bien que la loi impose des délais en pareil cas. Sur ces entrefaites, vinrent les vacances ; M. Delahaye s'absenta. Là-dessus, le dossier surgit de la chancellerie et un juge d'instruction intérimaire rendit l'ordonnance de non-lieu.

M. Delahaye, à son retour, apprit ce dénoûment imprévu et donna sa démission.

Il y a quelques jours, une dépêche rendait compte de l'attaque d'un détachement de spahis par des maraudeurs tunisiens, appartenant à la tribu des Ouchtetas. Voici quelques renseignements complémentaires au sujet de cette affaire.

Ce détachement se rendait de Bou-Hadjar à Draakhéroum, pour relever le poste. Le sous-officier qui a été tué dans le combat est le maréchal-des-logis Saoula.

En attendant des coups de feu, on est accouru et l'on s'est mis à la poursuite des Ouchtetas, dont trois ont été tués et un blessé.

CHRONIQUE LOCALE

Divers journaux annoncent, comme à peu près certaine, la nomination de M. Lérès, beau-

frère de M. Gambetta, président de la Chambre des députés, à une perception importante de Paris, devenue vacante par suite du décès de M. Raybaud.

Le Figaro donnant la nouvelle comme officielle ajoute :

« Il n'est pas vraisemblable que l'étroite parenté de M. Lérès avec le président de la Chambre des députés, dont il a épousé la sœur à Nice, où il était inspecteur des Contributions directes, lui ait nui en cette circonstance. Cependant, la vérité nous oblige à reconnaître que M. Gambetta, qui s'applique à ne recommander aucun candidat aux ministres, n'a fait aucune démarche en faveur de son beau-frère.

» Déjà présenté jadis par M. Grimpel, pour un avancement mérité par une carrière de vingt années, M. Lérès, qui était, en ces derniers temps, percepteur à Rouen, arrive hiérarchiquement à Paris ».

Pour nous, qui avons été témoins des brillants succès obtenus au lycée de Cahors par M. Lérès, et qui savons combien il s'est montré constamment laborieux et intelligent, nous serions heureux de voir confirmer bientôt, par un décret, la nomination de notre honorable et aimé compatriote, en tous points digne de ce poste de choix.

Par décret en date du 6 novembre 1879, rendu sur la proposition de M. le ministre des travaux publics, M. Guinard, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe dans le département de l'Ain, précédemment chargé du service ordinaire dans le département du Lot, et M. Deloche, ingénieur ordinaire de 1<sup>re</sup> classe, chargé du service ordinaire dans notre département, en remplacement de M. Guinard, viennent d'être élevés au grade d'ingénieur en chef de 2<sup>e</sup> classe, pour prendre rang à partir du 1<sup>er</sup> novembre courant.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. de Tholonze, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Audience du 10.

Jean Arènes, âgé de 56 ans, expert géomètre à Milbac, arrondissement de Gourdon, est accusé d'avoir commis un ou plusieurs attentats à la pudeur, sur la personne de sa fille âgée de moins de 13 ans.

Les débats de cette affaire ayant eu lieu à huis clos, nous ne pouvons en rendre compte.

Le jury a émis un verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes, et la cour a condamné Arènes à cinq ans de réclusion.

Ministère public : M. Cazabonne, substitut.

Défenseur : M<sup>e</sup> Pouzet, avocat.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser

une circulaire aux préfets pour rappeler aux Conseils municipaux de France, qui tiennent actuellement leur quatrième session, qu'ils doivent dans cette session nommer trois délégués pour la révision annuelle des listes électorales-municipales et politiques.

On lit dans les journaux de Paris :

« Nous avons parlé récemment des regrettables querelles qui ont éclaté en Corse ; on en était arrivé à se déclarer la guerre entre habitants du même village. Cette situation, anormale s'il en fut, a vivement ému le gouvernement.

» Nous apprenons que les ministres de l'Intérieur de la Justice et de la Guerre, ont résolu de prendre des mesures communes pour faire cesser cet état de choses et il a été décidé que M. Limpérani, procureur général de la Corse, le colonel de gendarmerie et le préfet, M. Delassalle, se rendraient à Paris à ce sujet. »

Joli pays ! Et dire qu'il fut un temps où certains bonapartistes avaient le cynisme d'appeler le Lot : Notre bonne petite Corse.

Le tribunal correctionnel d'Apt (Vaucluse) a condamné, pour complicité de fraudes électorales commises pendant la période du seize mai, MM. Silvestre, ancien député, invalidé, et Montagne, ancien sous-préfet, chacun à cinq mois de prison, M. Terris, à un mois de prison et M. Schneider à dix jours de prison.

Le même jugement a accordé 4,000 fr. de dommages-intérêts à M. Naquet, député d'Apt, et a ordonné l'insertion dans cinq journaux de Paris et dix de province.

Par arrêté en date du 10 novembre, la Cour de Cassation (chambres réunies en chambre du conseil) a mandé à sa barre M. de Marion Brézillac, juge au tribunal de première instance de Toulouze, pour s'expliquer sur les faits qui ont donné lieu à la poursuite disciplinaire dirigée contre lui par M. le ministre de la Justice. Ces faits se seraient passés dans un banquet légitimiste auquel a assisté M. de Brézillac. Le jour de la comparution de ce magistrat est fixé par l'arrêt au lundi 8 décembre prochain.

Depuis deux ans, des congés sont accordés aux militaires qui ont fait preuve de la plus grande habileté dans les exercices et dans les concours annuels de tir, mais ceux qui avaient droit à cette faveur, et qui étaient en garnison en Algérie ou en Corse, ne pouvaient en profiter à cause des frais considérables de déplacement qui en résultaient. Le ministre vient de décider que le droit au passage gratuit entre le continent français, la Corse et l'Algérie, sera acquis, avec les vivres, aux sous-officiers, caporaux et soldats ayant obtenu un congé comme récompense de tir.

Par suite les militaires qui se trouveront dans cette position, seront admis gratuitement à bord des paquebots, sur la présentation de leur titre de congé motivé au fonctionnaire de l'Intendance chargé du service maritime.

GUIDE du VOYAGEUR et du TOURISTE

DANS CAHORS ET SES ENVIRONS (\*)

Par M. J. Malinowski.

(suite.)

Nous recommandons à tout voyageur qui pourra obtenir la permission de l'obligeant propriétaire, de visiter l'Ermitage à cause de la belle vue sur la partie ouest de Cahors, et aussi de plusieurs détails intéressants que l'on voit dans l'ancienne chapelle de ce petit couvent et dans une longue galerie dont le parvis offre les cailloutages les plus ingénieux. C'est une espèce de mosaïque grossière, formée par de simples silex blancs et noirs, qui forment non-seulement des figures géométriques et des ornements, mais même l'inscription monacale MEMENTO MORI et la date probable de la confection de ce travail curieux, 1775.

HOPITAL GÉNÉRAL

Anciennement il y avait à Cahors plusieurs hôpitaux dans les différentes rues de la ville. En 1655 le bienheureux Alain de Solminhac, évêque de Cahors, fonda trois hospices, 1<sup>er</sup> de Notre-Dame, 2<sup>e</sup> des Orphelins et des Orphelines de Saint-

(\*) En vente prochainement chez tous les libraires.

Joseph, à chacun desquels il légua 3,000 livres de rentes. Mais ces établissements ont été réunis en 1789 à l'hôpital général connu jusqu'alors sous le nom de l'Hôpital Saint-Jacques.

Quant à ce grand hôpital que la ville de Cahors a agrandi à diverses reprises et où on travaille en ce moment même, il fut érigé au mois d'octobre 1683, par lettres patentes de Louis XIV, enregistrées au Parlement de Toulouse, le 22 août de l'année suivante. Ce monarque voulait y enfermer tous les mendiants pour les y faire travailler. Les deux corps de logis les plus anciens furent construits sous les auspices de Mgr Henri-Guillaume Le Jay, entre 1663 et 1693.

HOTEL DE LA PRÉFECTURE

Mgr Henri-Guillaume Le Jay, évêque de Cahors, de 1681 à 1693, éleva presque complètement à ses frais ce vaste et beau bâtiment qui était alors le palais épiscopal. Ce n'est pas à proprement parler une œuvre architecturale bien remarquable, mais cependant c'est un édifice imposant par sa masse et par la belle ordonnance de ses pièces principales. Jadis l'évêque pouvait se rendre de son palais, sans sortir dans la rue, au moyen de ponts et de galeries, soit à l'église cathédrale, soit à l'église Saint-Pierre, qui était à l'Ouest de ce palais,

soit enfin dans le jardin des Dames Bénédictines de la Daurade qui est à l'Est et qui sert aujourd'hui de jardin à la Préfecture. La plus belle salle de cet hôtel conserve encore le nom de la salle du synode, qui rappelle sa destination primitive. Une autre salle ou plutôt une longue et belle galerie qui précède les appartements de réception des préfets, renferme une collection des bustes des hommes célèbres du pays. On y voit deux grandes toiles historiques représentant le roi Murat et le maréchal Bessières. Dans une autre salle se trouve un beau paysage de Huot qui représente une vue d'Avignon.

Les bureaux se trouvent dans l'aile de l'Est ; on y arrive par la rue Clément-Marot.

HOTEL DE VILLE

L'hôtel de ville de Cahors ne présente rien d'extraordinaire. La partie ancienne est cachée par un pavillon construit vers le milieu de notre siècle. Le genre d'architecture adopté est le style classique pur. Quatre pilastres de l'ordre dorique en forment l'ornement principal. Au rez-de-chaussée une série d'arcades qui donnent accès à un grand vestibule où l'on voudrait établir une Bourse pour le commerce des vins. Ce rez-de-chaussée présente deux avant-corps qui soutiennent deux balcons spa-

cieux reliés entr'eux par un troisième balcon plus étroit qui est en communication avec la grande salle de la mairie. Cette disposition est commode et en même temps assez gracieuse ; tout le bâtiment est couronné par un attique portant en son milieu l'horloge municipale installée en septembre 1879 d'après le projet de l'architecte M. Colin.

Intérieurement l'Hôtel de Ville renferme au rez-de-chaussée les bureaux de police, le Musée et la salle de réunion de l'orphéon. Au second étage se trouvent l'école de dessin, les archives municipales et le local assigné pour les séances et les collections de la Société des Etudes du Lot.

LYCÉE

En allant de l'Hôtel de Ville au pont Valentré on trouve à gauche, presque au commencement de la rue, les bâtiments du Lycée, qui ont subi bien des métamorphoses depuis leur fondation. Ils se composent en effet de l'ancien couvent des Cordeliers et du collège des Jésuites, avec toutes les dépendances de ces deux établissements. Le couvent des Cordeliers forme aujourd'hui le réfectoire, la cuisine, les dortoirs et les salles d'études ; le collège des Jésuites renferme les classes, la chapelle, la bibliothèque de la ville et les logements du proviseur, de l'aumônier et de l'éco-

nome. L'enclos du lycée est un des plus vastes de la ville. Ce qui frappe avant tout les regards, quand on examine l'ensemble du lycée, c'est le gracieux clocher qui le surmonte et qui domine au loin la ville de sa sveltes et élégante coupole.

Quant aux curiosités que l'étranger peut voir dans cet établissement, nous pouvons citer un tableau de l'école espagnole, dans la chapelle du lycée, les voûtes gothiques dans la classe de dessin et dans la salle de la bibliothèque de l'établissement, une porte en bois artistiquement sculptée et des inscriptions curieuses du XIII<sup>e</sup> siècle.

Nota. — Consulter la monographie des bâtiments du lycée de Cahors, par M. J. Malinowski, professeur.

MAISON HENRI IV

C'est une habitation curieuse, digne d'être visitée, à cause de plusieurs parties qui présentent des motifs de la belle architecture de la renaissance parfaitement conservés, à cause aussi d'un souvenir historique que la tradition locale a transmis jusqu'à nous. C'est dans cette maison que se reposa le fameux Béarnais plus tard Henri IV, après avoir emporté d'assaut la ville de Cahors, après trois jours de lutte et de carnage, le 1<sup>er</sup> juin 1580.

(A suivre.)

FOIRE DE SOUILLAC

Les cultivateurs, profitant du beau temps, de ce charmant été de St-Martin, sont occupés aux semailles, qui se font dans d'excellentes conditions.

On prévoyait dès lors que la foire de Souillac du 6, présent mois, ne serait pas belle. Il y a eu très-peu de bétail à corne, et presque point de marchands pour les acheter. Les bœufs gras, quatre paires, ont été vendus à raison de 34 fr. les 50 kilos. Les bœufs de travail et les taurillons n'étaient pas demandés.

Les moutons et brebis étaient au nombre de 3 à 400; mais peu d'acquéreurs.

Les porcs et les porcelets s'y trouvaient en petit nombre, et il s'en est vendu peu.

Le froment a valu 27 fr. 50 l'hectolitre.

Théâtre de Cahors.

Spectacle du Dimanche 13 novembre.

La Jolie Parfumeuse

Opéra comique en 3 actes, paroles de MM. Hector Crémieux et Ernest Blum, musique de M. Jacques Offenbach.

Une Tasse de Thé

Comédie en 1 acte, MM. Ch. Nutter et J. Derley.

Bureaux : — 7 heures 1/4.

Pour la chronique locale, A. Layton.

VARIÉTÉS

Discours de M. LÉON CIEUTAT substitut du Procureur Général, à l'Audience solennelle de rentrée du 4 novembre 1879 de la Cour d'Appel d'Agen.

Un Magistrat du XVI<sup>e</sup> siècle

GÉRALD DE MAYNARD

de St-Céré (Lot).

(suite)

L'on s'étonnera plutôt que Gérald, d'ordinaire si communicatif à l'endroit de sa personne, à tel point qu'il ne recule pas devant les répétitions des mêmes détails, ne hasarde dans ses écrits aucune allusion au temps de sa première enfance. Cette lacune est regrettable et impossible à réparer; car Gérald n'a pas eu de biographe contemporain et les notices des dictionnaires ne consacrent que quelques lignes à l'étude de sa vie, qu'il faut surtout demander à son Livre des Arrêts, où il se peint naïvement et sincèrement tout entier dans les circonstances les plus mémorables. (1)

Malgré le grand intérêt que l'on trouverait à s'enquérir de ses habitudes, de son caractère, de son genre d'études et des premières révélations de son esprit, il faut savoir franchir, non sans regret, un intervalle de quinze années environ, et suivre, cette fois avec plus de fruit, l'adolescent à l'Université de Toulouse.

Il y parut en 1552, et pendant huit années consécutives, il s'évertua à compléter et à orner ses études classiques et de jurisprudence, dans ce centre scientifique et titrétaire, dont il est intéressant de rechercher la brillante destinée à cette époque.

Ecole imparfaite à son origine, fondée en 1229 sous la double autorité de saint Louis et de Grégoire IX, comme un monument d'expiation de l'hérésie; reconnue plus tard en titre, par Philippe-le-Bel, en 1312; réformée et réorganisée à diverses reprises par Innocent IV et surtout par deux de ses anciens élèves, honorés aussi de la tiare (2), l'Université de Toulouse comptait déjà, sous François 1<sup>er</sup>, en dehors des agrégés, vingt professeurs (lecteurs ou docteurs régents) distribués dans les quatre grandes Facultés de Théologie, de Médecine, des Arts et de Droit, qui avaient, et les élèves à leur exemple, des prérogatives personnelles, comme un costume particulier.

Il est presque superflu de rappeler combien elle était célèbre, non-seulement en France, mais en Europe, et qu'elle jouissait, par son institution et par plusieurs bulles papales, des mêmes droits et franchises que l'Université de Paris. Comme celle-ci, elle avait le singulier honneur d'envoyer des délégués aux Conciles (3) et des députés aux Etats Généraux du Royaume. A son exemple, elle était régie par des statuts particuliers, reconnus et consacrés par l'autorité civile. Enfin, François 1<sup>er</sup> accorda aux docteurs régents « la faculté de créer, » ériger et promouvoir à l'ordre de Chevalerie, » ceux qui auront accompli le temps d'étude et de

» résidence en ladite Université ou autres qui seront » par promus et agrégés au degré doctoral... » (1) Déjà même les professeurs en droit avaient la prérogative d'être créés Comtes de Lois, après vingt ans d'enseignement.

La liste est longue des illustrations que cette université a données à l'Eglise, à la diplomatie, au Droit, comme à toutes les branches de la science et des lettres; quatre papes, deux cardinaux et un grand nombre de prélats, des politiques comme Guy du Faur et Duferrier, des savants comme Accurse, Cujas, Ferriat, des poètes comme François Maynard, pour ne citer que les noms les plus éminents, dont les œuvres jouissent encore d'une estime méritée et qui ont puissamment influé sur les destinées glorieuses de leur patrie.

Pour rentrer d'une manière plus étroite dans le cadre de nos préoccupations, l'on peut ajouter que l'étude du Droit notamment était florissante à l'Université de Toulouse. La renommée de cet enseignement qui effaça longtemps celle de l'Université de Paris, en égalant même la splendeur des écoles d'Italie, était singulière, tant à cause de son antiquité que de l'éclat de ses professeurs et du nombre de ses élèves. Ce sont ces professeurs que, dans son langage pittoresque et animé, Gabriel de Minut (2) appelle « docteurs et résolus jurisconsultes » qui attirèrent à leurs leçons, durant le XVI<sup>e</sup> siècle « ces » dix mille escoliers venus de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Italie et de toutes les provinces de France. » Mais aussi, quels noms de savants illustres, soit dans les facultés de Droit canon ou décrets, comme l'on disait alors, soit dans les chaires de Droit civil, depuis Accurse et Etienne Aufréry jusqu'à Soulatge, en passant par Lucas de Pena, Maran, Rhoadès, et d'Hauteserre! Pour limiter les citations à l'âge des études de Gérald de Maynard, il n'est pas permis d'oublier Jean de Coras, aussi zélé calviniste qu'entraînant professeur, et le célèbre Fernand (Berenger), dont l'autorité scientifique ne le cédait à aucun de son temps. Les ouvrages de ces doctes esprits sont là d'ailleurs pour affirmer le mérite de leur enseignement et de leur influence. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'être surpris que, dans un Edit de 1551 l'Université de Toulouse soit proclamée « ou » tout temps et ancienneté, pour les interprétations » et études de jurisprudence la plus florissante et » la plus fameuse du royaume (3). » Il n'est pas sans intérêt de constater, dès ce moment, les sentiments reconnaissants et sincèrement affectueux du disciple pour ses anciens maîtres. C'est dans mille passages de ses écrits que Gérald saisit l'occasion de saluer avec vénération « le docte Régent Fernand » et de le proposer à l'admiration de ses lecteurs, avec un accent du cœur vraiment touchant. Il en est de même de ses autres professeurs Rossel et Coras, dont les noms reviennent fréquemment dans ses œuvres, avec des nuances dans l'éloge qui en doublent le prix.

En choisissant donc pour son fils, parmi les quatorze Universités de France de son temps (4), celle de Toulouse, de préférence à ses voisines, de Poitiers, Bordeaux et Cahors, Jean de Maynard faisait preuve d'un haut discernement. Il semble, cependant, que la capitale du Quercy, surtout par sa proximité et la renommée déjà grande, bien que naissante, de son enseignement, dut plus particulièrement l'attirer; mais il se trouve précisément que sa brillante école traversait en ce moment une éclipse passagère.

En venant à Toulouse, Gérald dut, selon l'usage à cette époque, s'enrôler dans une confrérie d'Ecoliers, celle des Gascons, par opposition à celle « des Français de delà la Loire. » L'on sait, en effet, qu'à raison de la diversité d'origine d'un si grand nombre d'étudiants, quelques-uns même de nationalité étrangère, un lien spécial de confraternité devint nécessaire pour réunir les individus d'un même pays. L'organisation de ces confréries était toujours la même: chacune prenait un Saint pour patron; elle avait aussi un prieur, un trésorier et un orateur dont les fonctions particulières étaient nettement déterminées.

L'esprit de solidarité et de protection commune, qui en étaient la conséquence, constituaient sans doute des avantages incontestables, qui ne doivent pas, cependant, faire oublier de réels et graves inconvénients. Des rixes quelquefois sanglantes s'élevaient de nation à nation, ou encore les rébellions invétérées envers l'autorité; le procès du célèbre Etienne Dolet devant le Parlement de Languedoc en est déjà une preuve mémorable. Il n'était pas rare, non plus, de voir des écoliers prendre partie en matière religieuse. (5)

Malgré ces abus, d'ailleurs exceptionnels, la jeunesse universitaire se livrait à l'étude avec un zèle qu'explique la sévérité de ses règlements. « Nous

» estions debout, écrivait Henri de Mesmes (1), le » matin à 4 heures, et ayant prié Dieu, allions à 5 » heures aux Etudes, nos gros livres sous le bras, » nos écritures et nos chandeliers à la main. Nous » oyons toutes les lectures jusqu'à dix heures son- » nées, sans intermission; puis venions dîner, après » avoir en haste conféré ce qu'avions écrits des » lectures. Après dîner nous lisions par forme de » jeu, Sophocles ou Aristophanes ou Euripides et » quelquefois Demosthènes, Cicero, Virgilius, Hora- » tius. » Tel était l'emploi de la première partie de la journée et la seconde ne différait guère. Robuste et sérieuse éducation qui donne le secret de la vigueur singulière de cette génération du XVI<sup>e</sup> siècle!

Dès l'arrivée de Maynard, les chaires de tous ordres étaient merveilleusement occupées: Fernand et Coras pour le Droit Civil, Roussel pour le Droit Canon, tandis que, comme professeur privé, Cujas, alors dans toute la maturité de son génie, provoquait déjà cet enthousiasme qui lui a valu, de la part de ses contemporains, les titres ratifiés par la postérité de Grand, de Prince des Jurisconsultes et de Papinien moderne. Enfin, à cette même époque, l'un des collègues de la ville avait la gloire de posséder comme professeur des illustrations, telles que Muret, professeur d'Humanités, en même temps qu'étudiant en droit, Thomas Barclai, Parizot et Adrien Turnèbe (appelé encore Tournebœuf ou de Tournebu), qui était qualifié « de grand personnage, de poète supérieur. » L'Académie poétique, toute locale, de Clémence Isaure, dite encore de la Gaye science ou du Gay savoir (2).

Dans ce temps déjà en plein épanouissement, était également propre à stimuler l'ardeur littéraire de la jeunesse studieuse et concourait à donner à Toulouse le prestige encore vivant de cette prééminence artistique, qui lui a valu le nom de l'Athènes du Midi. En 1554, Gérald pouvait assister à cette solennelle séance où, avec une Minerve d'argent, la fleur de l'églantine était décernée au plus célèbre des Poètes contemporains, de même que quatre ans après, il lui était permis d'applaudir à l'élection, comme Mainteneur, de l'illustre auteur des Quatrains (3). Il ne pouvait pas imaginer alors, que, quelques années plus tard, un de ses enfants devenu l'un des meilleurs disciples de Malherbe, recevrait aussi une Pallas, à Toulouse; à l'exemple de Ronsart, et ferait retentir le nom de Maynard, non seulement dans cette Académie de province, mais dans l'Assemblée même de l'Académie Française. Qui pourrait dire que cette institution, qui passionnait les plus graves magistrats et les plus grands savants de ce temps, mais dont l'éclat ne paraît pas avoir touché l'esprit de Gérald, n'a pas, au contraire suscité et vivement animé la vertu poétique de son fils?

Du côté des condisciples, la bonne fortune n'était pas moins grande: si Etienne Pasquier, Henri Mesmes et Paul de Foix venaient de quitter, si Muret lui, en 1553, se soustraitait par la fuite à une accusation abominable, enfin, si les Du Faur et Antoine Loisel, fidèles à Cujas, suivirent, dès 1554, dans ses pérégrinations cet incomparable docteur, il restait encore, pour ne citer que les plus célèbres, des Etudiants tels que Pierre de Beloy, Jacques Daffis, François de Lestang et Jean Bodin, l'auteur du Traité fameux de la République. Il est permis de penser, toutefois, que Maynard ne devint pas le familier de celui-ci, dont les intrigues contribuèrent si puissamment à l'insuccès de Cujas, pour la chaire vacante de Droit civil.

(1) Henri de Mesmes, seigneur de Malassise (1534-1536), successivement lecteur à l'Université de Droit de Toulouse, de (1545 à 1548) et homme d'Etat; connu surtout pour la part qu'il prit au traité de pacification de Saint-Germain, du 8 août 1570.

(2) Elle n'a pris qu'en 1553 le titre de Jeux-Floraux. — V. sur cette institution de Mège, Hist. des Inst. de la ville de Toulouse, IV, 300 et suivants.

(3) Guy du Faur de Pibrac qui appartient aussi bien à la magistrature qu'aux lettres et à la diplomatie. (A suivre.)

Musée artistique et littéraire. Sommaire du no du 1<sup>er</sup> novembre. Texte: La villa Barbaro, X. — Le Centenaire de Pompei, Surmay. — Momento chronologique, Louis Clerc. — Amusettes, C. Madiot. — Petite Chronique, X. Gravures: Décoration des parois de l'une des Stanze, d'après le dessin d'Alessandro Vittoria. Fac-simile de H. Toussaint. — Vue générale de la villa Barbaro (Masere, province de Trévise, Italie) construite par Palladio, peinte à fresque par Véronèse, sculptée par Alessandro Vittoria. Dessin de H. Clerget, gravure de Ch. Maurand. — M. A. Barbaro (1510-1595). Dessin de Bocourt, gravure de Tourfaut. — Plan de la villa Barbaro. — Décoration des parois de l'une des Stanze. Gravure de Tourfaut d'après une grisaille de Véronèse. — Fontaine en stuc par Alessandro Vittoria. Dessin de H. Clerget (Jardin de la villa Barbaro). — Suonatrici de la grande galerie de la villa Barbaro. Dessin de Bocourt, gravure de Tourfaut. — Combat des Centaures et des Lapites. Gravure de Méaulle d'après Michel-Ange. (Casa Buonarroti). — La mère des Amours. Fresque de Véronèse dans la grande chambre de repos de la villa Barbaro. Dessin de Bocourt, gravure de Tourfaut. — La maison de Raphaël. — Fac-simile d'un dessin de H. Toussaint. — Dessus d'une porte de Stanze. Gravure de Tourfaut, d'après une grisaille de Véronèse. — Lettres ornées: D, lettre viennoise.

(4) Hist. du Languedoc III, aux Preuves. (5) Gabriel de Minut, baron du Castéra, sénéchal du Rouergue, écrivain, né à Toulouse vers 1520, mort en 1587. (6) Edit de Juillet 1551 rendu à la sollicitation des Capitouls, pour la réformation des Collèges de la ville. (7) Pasquier, Rech. IX 36. (8) C'est ainsi qu'en 1549, une foule d'étudiants armés d'épées firent irruption dans une église catholique avec de grandes clameurs et forcèrent le prédicateur à quitter la chaire et les religieux à s'enfuir. Enfin, au cours des études de Maynard, en 1555, les Annales Toulousaines rapportent qu'un étudiant, poursuivi par les sergents du guet, faillit occasionner dans la ville une véritable émeute.

Bourse de Paris.

Cours du 13 Novembre

Table with 2 columns: Rente 3 p. %, 3 p. % amortissable, 4 1/2 p. %, 5 p. % and their corresponding values.

Table with 3 columns: Valeurs Diverses au comptant, Cloture du 12 nov., Cloture précédente. Rows include Banque de France, Crédit foncier, Orléans-Actions, Orléans-Obligations, Suez, Italien 5 %.

LE TOUR DU MONDE Nouveau Journal Voyages. — Sommaire de la 931<sup>e</sup> livraison (novembre 1879). — L'Amérique équinoxiale, p. M. Ed. André, voyageur chargé d'une mission gouvernement (1875-1876). — Texte et dessin inédits. — De Cali à Popayan (Cauca). — On gravures de Riou et E. Bayard, avec une carte. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 360<sup>e</sup> livraison (25 octobre 1879). — Texte: Mandarine, par M<sup>lle</sup> Zénaïde Fleuriot. — L'acajou, par M<sup>me</sup> Qarhé. — Robert Darnetal, par Ernest Daudet. — Dessins: Delort, Riou, Sahib. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

MONSIEUR.

Vous désirez savoir quelle est mon appréciation sur l'efficacité des Capsules de goudron de Guyot: Un proverbe qui est plus vieux que moi a dit: Vox populi, vox dei.

Or, puisque tout le monde aujourd'hui soigne ses bronchites, ses rhumes, ses catarrhes par les capsules de goudron; que chacun s'en trouve bien et y revient à l'occasion, la réponse me semble toute faite.

Quant à la phthisie, je crois devoir faire des réserves, surtout à cause de la diversité des formes sous lesquelles elle se présente. Malgré les résultats favorables obtenus depuis deux ans par l'emploi des capsules de goudron, la question me semble trop délicate pour que l'on puisse se prononcer dès aujourd'hui. Assurément le goudron ne peut apporter aux phthisiques que du bien-être; il calmera la toux qui les fatigue tant; dans bien des cas il prolongera leur existence, mais quant à la guérison...? laissons à l'avenir le soin de prononcer après des expériences plus concluantes.

Et cependant, si j'étais phthisique je prendrais des capsules de goudron.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

D<sup>r</sup> MIGUET.

Récompenses à plusieurs expositions

DEMANDEZ PARTOUT

la

DELICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE

QUI A OBTENU UNE

MÉDAILLE D'OR

à l'Exposition universelle de 1878. Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le SIROP DE PIN, dont elle renferme les principes actifs.

Fourgeaud et Lacoste, inventeurs et fabricants à Périgueux.

Dépôts dans les principaux établissements.

AUDOUARD

EX PROFESSEUR DE PROTHÈSE ET DE CHIRURGIE DENTAIRES.

A PARIS

et

CHIRURGIEN-DENTISTE DU LYCÉE DE CAHORS

Sera à Cahors, du 1<sup>er</sup> au 5 de chaque

mois, Boulevard Nord, maison SOULIE.

Dents et Dentiers récemment perfectionnés,

posés sans douleur ni extraction de racines,

servant à la mastication comme les Dents natu-

relles, et s'adaptant au point de tromper

l'œil le plus exercé (garantis 10 ans).

Guérison des maladies des Dents et des Gen-

cives.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès  
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, déperissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les

maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thuillies (Hainaut); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871: M<sup>me</sup> Marie Jolie, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatos, spasmes, et nausées. — N° 46, 270: M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260: M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218; M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744; le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522: M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2

kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr.; 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Ecoui contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**Le Vin Aroud au quinquina au fer** et à tous les principes solubles de la viande est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie, l'appauvrissement ou l'altération du sang. Ce vin, d'une saveur exquise, renferme les éléments constitutifs

du sang, des muscles et des os. Il convient donc aux convalescents, aux enfants, aux jeunes filles au vieillard enfin à toutes les personnes d'une constitution languissante, ont affaiblies par le travail, les veilles, les excès de toutes sortes ou la maladie.

Se vend à Paris, chez J. Ferré, successeur de Aroud, 102, rue Richelieu et dans toutes les pharmacies.

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot transveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

**AVIS.**

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,**

ARTICLES DE VOYAGE.

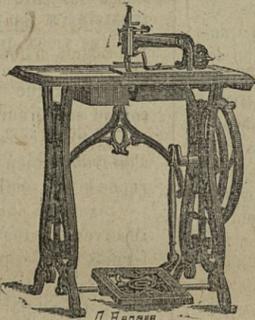
**MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTEMES**

Accessoires, pièces de rechange et fournitures.

Coupe-boutonniers. . . . 2 fr.



Laines et cotons filés. Fils et cotons à tisser. Toiles, Nappes, Serviettes. Tapis et descentes de lit. Nattes et paillassons. Calicots, Toiles à matelas et paillassons. Peignes à tisser. Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chancelières. Couvertures de



laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre pieds, Indiennes meubles, Molletons, Couteils et Cadis, Gilets flanelle de santé. Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SEMELES HYGIENIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

**Maison LARRIVE,**

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

**DOUCEDE,**

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ, à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

**LIBRAIRIE ABEL PILON**

A. LE VASSEUR, Succ<sup>r</sup>, ÉDITEUR

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

33, rue de Fleurus, 33 PARIS

**CINQ FRANCS PAR MOIS**

jusqu'à CENT francs d'acquisition

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois

Dictionnaires, Histoire, Géographie, Littérature, Ouvrages illustrés, Gravures, Musique, etc.

**EXTRAIT DU CATALOGUE. — OUVRAGES DE FONDS**

**GRAND ATLAS DÉPARTEMENTAL** de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes et texte contenant la matière de dix vol. in-8°. 2 vol. reliure riche. Prix : 125 fr., payables 25 fr. par 4 mois, ancien et

**GRAND ATLAS UNIVERSEL** moderne, par Dufour. 40 cartes double in-folio. Prix : 80 fr.

**TRAITÉ GÉNÉRAL DE BOTANIQUE** par Hureau, Girard et Réveil. 4 beaux vol. gr. in-8° dont 2 vol. Atlas cont. 163 planches magnifiquement coloriées. Prix : 200 fr., payables 25 fr. par trimestre.

**TRAITÉ GÉNÉRAL D'HORTICULTURE** théorique et pratique, par Girard, Durus et Hureau. 6 beaux vol. grand in-8°, dont 3 Atlas contenant 158 planches magnif. color. 250 fr., payab. 30 fr. par 3 mois.

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

**FLORE MÉDICALE** USUELLE ET INDUSTRIELLE par Réveil, e. Bailion. 6 beaux vol. gr. in-8°, dont 3 Atlas contenant 152 planches in-4°, magnifiquement coloriées. Prix : 350 fr., payables 25 fr. par 3 mois.

**LES TISSUS ANCIENS** du costume, des miniatures et des documents inédits, par Gerbard. (Ouvrage hors concours à l'Exposition de 1878.) 50 planches. Ouvrage s'adressant aux dessinateurs de l'industrie, orfèvres, bijoutiers, fondeurs, papiers points, vitraux, broderie, céramique, etc. 50 planches en carton. Prix : 80 fr.

**DICIONNAIRE D'HISTOIRE NATURELLE** par D'Orbigny et un grand nombre de nos savants éminents. Nouvelle édition. 28 volumes Texte et Atlas de 340 planches en 3 volumes. Prix : 450 fr., payables 50 fr. par trimestre.

**PRESSOIR A VENDANGE**

SYSTÈME DE J. LESCAZES, ingénieur.

S'adresser pour l'arrondissement de Cahors, à M. Durieu, rue d'Arnis, à Cahors.

Le Pressoir est exposé sur la Place d'Armes.

**A VENDRE**

en bloc ou en détail

**Un beau Domaine**

Situé à Rastassac, commune de Montcabrier, canton de Puy-l'Évêque, composé de Maison de maître et de colon, Hangard, Granges, Ecuries, Remise et Etables. 7 hectares de terre labourables, 10 hectares de Bois, 4 hectares de prés et deux hectares et demi de vignes.

S'adresser à M. Lacour, propriétaire, qui donnera toutes les facilités possible pour les paiements.

**A VENDRE**

DE SUITE POUR CAUSE DE MALADIE

Un Fond de

CHAUDRONNERIE et de FERBLANTERIE Situé à Cahors, rue de la Liberté, bonne clientèle.

S'adresser à M. Alazard, rue de la Liberté.

On donnera toute facilités pour le paiement.

**SUCRE DE RAISIN**

(Extrait du Maïs)

pour obtenir double récolte, et plus, de bon vin; livrable de suite avec le mode d'emploi, à la **Droguerie Centrale du sud-Ouest**, à Agen.

Vendu au plus bas du cours, franco d'emballage.

**MERVEILLEUX**

12<sup>fr.</sup> MONTRE AMÉRICAINE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or relief, envoyés franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaines de tout prix et genre. Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France, 6, Trihaudeau r. r. Clos-S-Paul à Besançon (Doubs)

LE MÊME Seul fab' ayant exposé VEND :

Montres à clef ordinaires. . . . . 5 fr.  
Montres Réveil à cylindre. . . . . 13 fr.  
Remontoirs tout Argent, à s<sup>me</sup>. . . . . 25 fr.  
Remontoirs tout OR, à s<sup>me</sup>. . . . . 75 fr.

**GUÉRISON IMMÉDIATE**

des RHUMATISMES, NÉURALGIES et MAUX DE TÊTE En faisant usage continu de la



Seule Pile électrique à la portée de tout le monde. Vente unique à Cahors, chez M<sup>rs</sup> Mandelli' frères bijoutiers.

**Pharmacie Centrale de Cahors**

**ESCROUZAILLES**

PHARMACIEN

Successeur de F. VINEL

Successeur de M. Vinel, et voulant continuer les traditions de l'ancien et regretté Maître de la Pharmacie Centrale, j'ai l'honneur de prévenir le Public que je ferai tous mes efforts pour conserver et augmenter la confiance de la clientèle de la Maison. Ancien élève de M. FILHOL, professeur de chimie et Directeur de l'École de Médecine et de Pharmacie de Toulouse, je viens me recommander à mes clients par la conscience que j'ai de ma profession, l'attention que je porterai dans mes préparations pharmaceutiques et le prix modéré de mes produits.

On trouvera à la Pharmacie centrale, le dépôt de toutes les spécialité françaises et étrangères l'Elixir vermifuge, le sirop et pastilles des Chantres de F. VINEL, les Thés et Chocolat variés. — Les Bandages, Bas à varice sur mesure, Ceintures, ventrières, Irrigateurs, Clysopompes, Biberons, articles d'allaitement. Bout de sein, etc., etc. Les produits chimiques pour la photographie et l'industrie.

Outre ces articles, on trouvera encore à la Pharmacie Vinel, divers produits composés par le successeur, qu'il livrera au public avec la garantie de son nom. Tels sont : le Sirop pectoral contre les rhumes récents et anciens, l'Extrait fluide des 3 quinquinas pour préparer soi même instantanément 1 litre de vin de quinquina; la Liqueur concentrée de goudron préparée par un procédé mécanique tout nouveau, employée avec succès, dans les maladies des voies urinaires et respiratoires; l'injection végétale, guérison assurée des maladies secrètes après 8 ou 10 jours de soins; diverses Eaux de toilette possédant des propriétés hygiéniques incontestables; un Composé chimique contre les tâches de rousseur et les boutons de la figure; l'eau chimique contre la chute des cheveux; le liniment à la glycérine contre les gerçures et les fissures de la peau; Eau de quinine, Eau de Cologne supérieure, Eau de Botos, Vinaigre de toilette, etc., etc.

**LA VELOUTINE**  
EST UNE  
Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth  
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU  
Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.  
PARIS — Ch. FAY, Inventeur et — 9, rue de la Paix

**Photographie Artistique**

**C. BONNEMER**  
PHOTOGRAPHE

Boulevard Sud, ancienne MAISON HONORÉ

Spécialités de Cartes émaillées, Portraits Rembrand, Cartes-album, Portraits dits de famille, Reproductions, Vues, Grandissements, Retouches en noir, pastel, à l'huile et à l'aquarelle, Groupes et Portraits après décès.  
Émaux photographiques faits au feu et garantis inaltérables.  
Ateliers ouverts de 8 h. du matin à 6 h. du soir.

**PIANOS ET HARMONIUMS**  
DES MEILLEURS FACTEURS  
**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**  
A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.  
HARMONIUMS. PIANOS OBLIQUES.  
Accord et réparation. — Vente, échange et location.